

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Patrimoine	197

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat,
- VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 juin 2015 approuvant le Contrat de plan interrégional Loire 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2016 adoptant le Pacte pour la ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le règlement d'intervention du dispositif des Monuments historiques,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 juin 2017 adoptant la stratégie culturelle régionale,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 adoptant la convention type relative aux subvention supérieures à 23 000 € allouées aux organismes privés dans le cadre de la restauration des édifices protégés au titre des Monuments historiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2018 accordant des subventions au titre de l'appel à projet « Valorisation du patrimoine - Volet 1 tout public »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019 attribuant une subvention pour la restauration du manoir de Beaumont à Joué-en-Charnie (n° d'opération ASTRE 2019_14658),
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 adoptant le règlement d'intervention des bourses de recherche en histoire régionale,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 et notamment son programme Patrimoine,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

Une subvention de fonctionnement de 8 000 € sur une dépense subventionnable de 59 100 € TTC en faveur de l'association Dastum 44,

AFFECTE

Une autorisation d'engagement correspondante de 8 000 €,

ATTRIBUE

Une subvention de fonctionnement de 3 000 € sur une dépense subventionnable de 129 483 € TTC en faveur de l'association Chubri,

AFFECTE

Une autorisation d'engagement correspondante de 3 000 €,

ATTRIBUE

Un montant de subvention de fonctionnement de 5 000 € en faveur d'un dossier pour les fouilles archéologiques programmées (annexe 1.3.1),

AFFECTE

Une autorisation d'engagement correspondante de 5 000 €,

ATTRIBUE

Un montant total de subventions d'investissement de 977 962 € en faveur de vingt et un dossiers pour la restauration du patrimoine protégé (annexe 1.5.1),

AFFECTE

Une autorisation de programme correspondante de 977 962 €,

AUTORISE

La dérogation au règlement d'intervention correspondant, adopté par délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016, afin de prendre en compte le dossier de la Congrégation des sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers,

AUTORISE

La Présidente à signer avec les bénéficiaires concernés, les six conventions correspondantes, conformément à la convention type relative aux subventions supérieures à 23 000 € allouées aux organismes privés dans le cadre de la restauration des édifices protégés au titre des monuments historiques approuvée lors de la Commission permanente du 20 avril 2018,

APPROUVE

La modification de l'intitulé du projet de restauration du manoir de Beaumont à Joué-en-Charnie (Sarthe - 72), objet d'une subvention accordée par la Commission permanente du 15 novembre 2019 (opération ASTRE n°2019_14658), initialement « la restauration des façades nord et sud du logis, de la couverture de la tour d'escalier et du mur d'enceinte d'une dépendance du

manoir de Beaumont à Joué-en-Charnie » en « la restauration des façades est et ouest du logis, de la couverture de la tour d'escalier et du mur d'enceinte d'une dépendance du manoir de Beaumont à Joué-en-Charnie ».

ATTRIBUE

Une subvention d'investissement de 1 487 € au titre de l'aide régionale au financement participatif pour la restauration du petit patrimoine non protégé (annexe 1.6.1),

AFFECTE

Une autorisation de programme correspondante de 1 487 €,

ATTRIBUE

Un montant total de subventions d'investissement de 306 469 € en faveur des 4 dossiers pour les aménagements des centres bourg ruraux (annexe 1.8.1),

AFFECTE

Une autorisation de programme correspondante de 306 469 €,

ATTRIBUE

Un montant total de subventions d'investissement de 48 997 € au titre du dispositif des Centres anciens protégés pour huit dossiers (annexe 1.9.1),

AFFECTE

Une autorisation de programme correspondante de 48 997 €,

ATTRIBUE

Un montant total de subventions d'investissement de 80 803 € au titre de l'opération Centres anciens protégés renouvelée pour deux ans avec dix Petites cités de caractère® pour treize dossiers (annexe 1.9.2),

AFFECTE

Une autorisation de programme correspondante de 80 803 €,

ATTRIBUE

Une subvention d'investissement de 13 065 € au titre des édifices religieux non protégés (annexe 1.10.1),

AFFECTE

Une autorisation de programme correspondante de 13 065 €,

ATTRIBUE

Deux bourses de recherche de 2 000 € chacune, soit 4 000 €, aux deux candidatures de doctorat ayant reçu un avis favorable lors du jury de sélection du 15 novembre 2019 (annexe 1.12.1),

AFFECTE

Une autorisation d'engagement correspondante de 4 000 €,

REJETTE

La troisième candidature présentée au titre de la bourse de recherche en histoire régionale (annexe 1.12.1),

ATTRIBUE

Un montant total de subventions de fonctionnement de 27 250 € en faveur des dossiers

présentés au titre de l'appel à projets « Valorisation du patrimoine – Volet 1 tout public ». (annexe 2.1.1)

AFFECTE

Une autorisation d'engagement correspondante de 27 250 €,

ATTRIBUE

Un montant total de subventions d'investissement de 54 000 € en faveur des dossiers présentés au titre de l'appel à projet « Valorisation du patrimoine – Volet 1 tout public » (annexe 2.1.1),

AFFECTE

Une autorisation de programme correspondante de 54 000 €,

REJETTE

Le dossier présenté au titre de l'appel à projet « Valorisation du patrimoine – Volet 1 tout public » (annexe 2.1.2),

AUTORISE

Le maintien de la subvention à l'association « Patrimoine et savoirs du bocage » (dossier n°2018_09687), votée lors de la Commission permanente du 28 septembre 2018 au titre de l'appel à projet « Valorisation du patrimoine – Volet 1 tout public »,

ATTRIBUE

Un montant total de subventions de fonctionnement de 25 500 € en faveur des dossiers présentés au titre de l'appel à projet « Valorisation du patrimoine – Volet 2 public jeune » (annexe 2.1.3),

AFFECTE

Une autorisation d'engagement correspondante de 25 500 €,

ATTRIBUE

Un montant total de subventions de fonctionnement de 10 205 € en faveur des 9 dossiers présentés au titre du Pacte éducatif régional « Histoires d'ici... A la découverte du patrimoine ligérien » (annexe 2.2.1),

AFFECTE

Une autorisation d'engagement correspondante de 10 205 €,

AFFECTE

Une autorisation de programme de 70 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Musée virtuel de la mer,

AFFECTE

Une autorisation d'engagement de 160 000 € pour la prise en charge des dépenses relative à la réalisation du temps fort régional dédié aux parcs et jardins en Pays de la Loire du 29 mai au 28 juin 2020,

APPROUVE

La convention type entre la Région et les propriétaires des parcs et jardins participant au temps fort régional dédié aux parcs et jardins en Pays de la Loire du 29 mai au 28 juin 2020 (annexe 2.6.1),

APPROUVE

La convention de mandat pour la gestion des recettes relatives à l'opération « Jardins en Pays

de la Loire » dans les Pays de la Loire du 29 mai au 28 juin 2020, figurant en annexe 2.6.2,

AUTORISE

La Présidente à la signer avec le titulaire du marché « Organisation technique et coordination logistique des activités artistiques et culturelles de l'évènement « Jardins en Pays de la Loire » du 29 mai au 28 juin 2020 dans 15 parcs et jardins des Pays de la Loire » qui sera retenu à l'issue de la procédure de mise en concurrence,

APPROUVE

Les tarifs du temps fort régional dédié aux parcs et jardins en Pays de la Loire du 29 mai au 28 juin 2020, soit le tarif de 5 € pour l'accès aux jardins en journée, et les tarifs pour l'accès aux jardins et au spectacle de 8 € en tarif plein et de 2 € en tarif réduit,

ATTRIBUE

une contribution statutaire de 263 167 € pour le développement de l'activité du Syndicat mixte Mission Val de Loire en 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 263 167 €,

AFFECTE

Une autorisation d'engagement de 50 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives au développement des publications patrimoniales de la Région.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs